

Règlement Trail du Jambon

1. Conditions d'admission.

Course ouverte à tous et toutes à partir de 16 ans.

Le Trail du Jambon est une course pédestre disputée à 98% sur sentiers et chemins forestiers balisés, courue en semi-autosuffisance sur trois distances : 15, 24 et 40 km.

Nous attirons votre attention sur le caractère technique et physique que représentent les parcours proposés. Certains passages s'adressent uniquement à des traileurs avec un minimum d'expérience.

En vous inscrivant, vous reconnaissez être en bonne santé et entraîné ainsi que ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

2. Inscriptions.

Vous pouvez vous inscrire sur le lien suivant:

<https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=1283>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Lors de votre inscription vous recevrez un email avec vos informations et un lien permettant de changer votre inscription.

Il est possible de changer de nom jusqu'au 6 mai à 20 h. (en cas de revente de votre dossard à une tierce personne par exemple).

Les changements de distance ne sont quant à eux autorisés que vers une distance plus petite dans la mesure des places disponibles.

Les changements ne seront pas possible via votre lien la dernière semaine avant l'événement mais pourront se faire au secrétariat le jour de la course moyennant le paiement 5€.

PAS D'INSCRIPTIONS DU JOUR.

3. Matériel obligatoire.

- Un téléphone portable
- Vêtements adaptés aux conditions météo
- Couverture de survie
- Gobelet pour les ravitaillements.

En cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs
tel: **+32 472 44 20 64**.

4. Balisage.

Le balisage mis en place se présentera sous forme de banderole (rubalise) d'environ 1m de long, accrochée aux branches, chaux sur le sol, et de fléchage d'appoint aux endroits critiques.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité.

5. Parcours.

Certaines portions du parcours ne sont accessibles que le jour de l'événement. Il est strictement interdit de se rendre ultérieurement sur les tronçons privés ou à caractère exceptionnels mentionnés via le balisage.

En cas de non-respect de cette règle, vous risquez une amende de la division nature et forêt mais vous risquez aussi de mettre en péril la pérennité de notre organisation qui se verrait refuser ces passages exceptionnels lors des futures éditions.

6. Ravitaillements.

Les grandes distances se courent en semi-autosuffisance, il est conseillé aux coureurs de se munir de leur propres provisions en nourriture et en eau. Un ravitaillement sera prévu sur le 24 km et deux ravitaillements pour le 40 km. Ravitaillement à l'arrivée également. Les 15 km se courent en autonomie complète.

Prévoir un gobelet pour les ravitaillements. Ce dernier ne sera pas fourni.

Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

7. Responsabilité.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Chaque participant déclare être en bonne condition physique et il lui incombe de s'assurer personnellement.

8. Retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 7h30h du matin.

Heures de Départ:

40 km :9h

24 km : 10h30

15 km : 12h00

9. Port du dossard.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

10. Vestiaires

Des vestiaires avec et sans douches sont à disposition au lieu de rendez-vous.
Les parkings étant tous proche du site de départ, aucune consigne ne sera organisée.

11. Droit de l'image.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

12. Bar et restauration.

sous réserve des contraintes sanitaires liées au COVID

13. Conditions générales

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

COVID 19: En cas d'annulation de l'organisation pour cause de covid, les inscriptions seront automatiquement reportées à l'année suivante.

15. Récompenses.

Récompenses au trois premiers H / F sur les trois distances.
et enfin ...

La Nature vous accueille, respectez-la!

Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié. Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

L'inscription au Trail du Jambon implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.